

T A R I F S 2024/2025

(du 1er septembre 2024 au 31 août 2025)

RESTAURANT SCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix du Repas	4,05 €	4,17 €	4,30 €	4,43 €	4,56 €	4,70 €	4,84 €

P.A.I	2,07 €
"Hors commune"	7,22 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Matin	2,16 €	2,27 €	2,38 €	2,50 €	2,63 €	2,76 €	2,90 €
Soir Maternelle	3,12 €	3,27 €	3,43 €	3,61 €	3,79 €	3,98 €	4,18 €
Soir Primaire de 16h à 19h	1,96 €	2,11 €	2,28 €	2,45 €	2,63 €	2,82 €	3,02 €

	Matin	Soir
P.A.I		2,73 €
"Hors commune" Maternelle	6,39 €	8,84 €
"Hors commune" Primaire	6,39 €	7,68 €

ETUDES SURVEILLEES entre 16h et 17h30

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	1,97 €	2,04 €	2,13 €	2,21 €	2,30 €	2,39 €	2,49 €

"Hors commune"	4,11 €
----------------	--------

ACCUEIL DU SOIR APRES ETUDES entre 17h30 et 19h

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	0,98 €	1,06 €	1,14 €	1,23 €	1,32 €	1,41 €	1,51 €

"Hors commune"	3,84 €
----------------	--------

ACCUEIL DE LOISIRS et STRUCTURE BAZ'ADOS (Mercredi et vacances)

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix de la Journée	9,44 €	9,96 €	10,50 €	11,08 €	11,70 €	12,33 €	13,02 €
Prix de la Journée P.A.I	7,54 €	7,96 €	8,39 €	8,85 €	9,34 €	9,86 €	10,40 €
Prix Demi Journée sans repas	5,39 €	5,69 €	6,00 €	6,33 €	6,68 €	7,05 €	7,44 €

"Hors commune"	
Prix de la Journée	25,01 €
Prix de la Journée P.A.I	20,97 €
Prix Demi Journée sans repas	21,46 €

PÉNALITÉ POUR NON RESERVATION SUR PORTAIL FAMILLE DES PRESTATIONS prestation periscolaires (matin, midi et soir)

5,00 €

****Ces éléments sont inscrits sur votre "avis d'imposition" qui est à produire impérativement chaque année sauf dans le cas d'un "tarif maximum" ou "hors commune".**

**Si aucune démarche n'a été effectuée par la famille afin d'établir son quotient familial,
le tarif maximum sera appliqué
(aucune rétroactivité ne pourra être appliquée).**

**N.B. : Pour toute facturation mensuelle inférieure à 5,00 €, non reportable sur la période suivante,
la Commune de COUBRON se réserve le droit -d'appliquer un minimum de facturation de 5,00 €
en application des Articles L.1611-5 et D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La facture est éditée à partir de 30€ de prestations.
Sinon, cette somme est reportée le mois suivant et/ou soldée en juin ou en décembre.**